

ARRETE N° 146

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL  
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,



**ARRETONS**

Monsieur Alain TALBOT, conseiller municipal de la commune de Juvignac, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite commune, le 29 mai 2010.

Fait à Juvignac, le 15 avril 2010.

Le Maire

Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 28/04/2010.....

publication

le 28/04/2010.....

et notification

le 5/05/2010.....